

Compte rendu du conseil municipal

du 27 juin 2022 à 20 h

Présents : LE DENMAT Eric, LE MOAL Marine, FIAUT Guénaël, GUILLOUX Michel, SALAÛN Nicolas, KERGAL Magali, SILVEM Adeline, CAIL Cédric, LE SOURNE Danielle, Véronique Le Néal, Jean-Michel Le Bihan, David Pedrot, Thierry Jouanno.

Absents : DACQUAY Marie-Cécile, LE GUEHENNEC Jacqueline,

Délégations de pouvoirs : DACQUAY Marie-Cécile donne pouvoir à LE MOAL Marine

LE GUEHENNEC Jacqueline donne pouvoir à LE SOURNE Danielle

Compte rendu réunion des conseil municipal précédent :

- 5 mai 2022 : adopté à l'unanimité
- 2 juin 2022 : adopté à l'unanimité

Avant de passer à l'ordre du jour, le maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour "autorisation de signature pour les actes de vente des terrains du lotissement."

Ordre du jour :

- 1- Autorisation de signature pour les actes de vente des terrains du lotissement.
- 2- Publicité des actes des collectivités territoriales au 1^{er} juillet 2022
- 3- Logo Commune
- 4- Redevance d'occupation du domaine public communal
- 5- Modification Membres Commissions d'appel d'offres
- 6- Modification Membres Commissions de contrôle liste électorale
- 7- Autorisation recrutements agents contractuels pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- 8- Devis travaux rue de la mairie
- 9- Travaux clocher
- 10- Choix procédure passerelle himalayenne
- 11- Questions diverses

1- Demande d'autorisation de signature pour les actes de vente des terrains du lotissement.

Mr Eric Le Denmat demande l'autorisation de signature pour la vente de terrain de lotissement

Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

2- Publicité des actes des collectivités territoriales au 1^{er} juillet 2022

IMPACTS DE LA REFORME SUR LE PROCESSUS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL		
ETAT DE LA PROCEDURE	SITUATION JUSQU'AU 1 ^{er} JUILLET 2022	SITUATION APRES LE 1 ^{er} JUILLET 2022
Convocation au conseil municipal	Mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée (L. 2121-10 CGCT).	Mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée (L. 2121-10 CGCT).
Séance du conseil municipal		
Pièces à rédiger à l'issue de la réunion du Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal • Compte-rendu • Délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal • Liste des délibérations • Délibérations
Modalités de publicité	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage du compte-rendu en mairie et sur le site internet de la commune sous huit jours • Affichage des délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage et mise en ligne de la liste des délibérations sous huit jours
Envoi des délibérations au contrôle de légalité		
Inscription des délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le registre des délibérations • Dans le recueil des actes administratifs pour les communes de 3 500 habitants et plus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le registre des délibérations
Séance suivante du Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation plus ou moins formelle du PV de la séance précédente (pas de délibération imposée par les textes). • Signature du registre des délibérations par l'ensemble des membres du conseil municipal présents à la séance précédente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la séance précédente et publication électronique et/ou papier du PV de la séance précédente sous huit jours. • Signature du PV et du registre des délibérations par le maire et ses secrétaires de séance.

FOCUS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
La réforme viendra dans le détail l'encadrement juridique du procès-verbal du conseil municipal.

	SITUATION JUSQU'AU 1 ^{er} JUILLET 2022	SITUATION À COMPTER DU 1 ^{er} JUILLET 2022
Qui le rédige ?	Le ou les secrétaires de séance.	Le ou les secrétaires de séance.
Quel est son contenu ?	Pas encadré par le CGCT.	Leur rédaction (L. 2121-15 CGCT) : - le date et l'heure de la séance, - les noms du président, des membres du conseil municipal présents, les intervenants et du ou des secrétaires de séance, - le quorum, - l'ordre du jour de la séance, - les délibérations adoptées et les décisions ou les décisions prises sans être adoptées, - les décisions de service particulier et les décisions prises, - l'usage des services publics, le nom des usagers et le coût de leur usage, et si besoin des observations ou vœux de la séance.
Approbation	Pas encadré par le CGCT.	Le procès-verbal est validé par l'administration de la séance suivante du conseil municipal.
Signature	Pas encadré par le CGCT. Le plus souvent, il est signé par l'ensemble des membres du conseil municipal.	Par le maire et deux membres de séance.
Publicité	Pas encadré par le CGCT.	Sous forme électronique sur le site Internet de la commune.
Communicabilité aux administrés	Oui (L. 2121-26 du CGCT)	Oui. La version électronique est mise à disposition du public, de manière permanente et gratuite. Un exemplaire papier est mis à disposition du public.

Lecture du tableau. Lecture d'une délibération type.

Proposition : Continuer la Publication par affichage en mairie dans la vitrine extérieure,

Vote : 15 pour 0 contre
0 abstention

3- Logo Commune

4 propositions de devis pour faire refaire le logo vieillissant de la commune :

1 : Via Bleu Pixell à 850 Euros TTC (Micro entreprise exonérée de TVA) pour 1 logo (décliné en deux maquettes: monochrome noir ou blanc + quadrichromie)

2 : Via Constance Bodenez (illustration des documents du projet Cœur de bourg) à 1080 Euros TTC

3 : Via « Les Fasces Nébulées » (de Pontivy, Affiche semaine du Blavet...) 1800 € TTC

4 : Via Jacky Roughman à 1 800 Euros TTC

Proposition de retenir Constance Bodenez, qui connaît déjà Saint-Aignan en ayant travaillé avec les Architectes de TLPA sur le projet Cœur de Bourg. Nous avons eu de bon retour sur son illustration servant de 1^{er} page aux documents du projet.



Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

Bien cibler nos besoins et nos envies concernant le logo.

Si certaines personnes souhaitent se joindre à la commission communication, celle-ci est ouverte.

4- Redevance d'occupation du domaine public communal

Lecture du projet de délibération

Délimitation pour désengager la Mairie de toutes responsabilités.

Dans les textes de loi, une participation financière des commerçants est due à la commune sur lequel ils exploitent une terrasse.

Suite à un échange du conseil municipal, Mr Le Maire propose une participation des commerces de 1 Euro du M² à partir du 1^{er} juillet 2022

Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

5- Modification Membres Commissions d'appel d'offres

Lecture du projet de délibération « Modification des mesures de la commissions d'appel d'offres »

Anciens membres : Titulaire : FIAUT Guénaël, GUILLOUX Michel, Eric LE DENMAT

Suppléant : Cédric CAIL, Nicolas SALAÛN, David PEDROT

Proposition nouveaux membres : Titulaire : Jean-Michel LE BIHAN, GUILLOUX Michel, FIAUT Guénaël,

Suppléant : Cédric CAIL, Nicolas SALAÛN, David PEDROT

Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

6- Modification Membres Commissions de contrôle liste électorale

Lecture du projet de délibération « Modification des membres de la commission de contrôle des listes électorales »

En tant qu'adjoint au maire, Mr GUILLOUX Michel ne peut plus prétendre à cette commission.

Proposition de la nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales

Délégué titulaire : SALAÛN Nicolas

Suppléante : KERGAL Magali

Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

7- Autorisation recrutements agents contractuels pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Lecture du projet de délibération « Autorisation de recrutements agents contractuels » sur des emplois non permanant pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Proposition : Mr Le Denmat Eric, en lien avec la commission personnel, pour délégation de signature de contrat de travail.

Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

Un recrutement est en cours pour cet été. IL y a eu 2 personnes reçues en entretien.

Melle Gourmelin Gwendoline a été retenue. Un poste temps plein lui est proposé, qui se compose comme ci-dessous :

½ poste à Kergrist

½ poste à Saint-Aignan

Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

8- Devis travaux rue de la mairie

En 2020, le devis de l'entreprise EIFFAGE était de 69 793,00 Euros

En 2022 l'entreprise EIFFAGE a revu son devis au vu de l'inflation des matériaux qui est maintenant à 117 000 Euros. Suite à une négociation avec l'entreprise le devis baisse à 110 000 Euros.

La commission travaux a demandé un devis à l'entreprise KALON TP qui est de 104 139 Euros TTC (soit 86 782,50 Euros HT)

Proposition : Valider le devis de KALON TP, pour un début de travaux en septembre 2022

Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

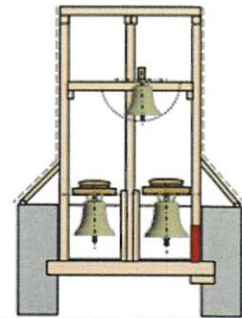
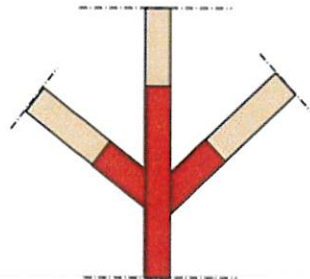
9- Travaux clocher

Suite à l'audit de BODET, des travaux sont à réaliser sur le clocher de l'église de Saint-Aignan.

- Un poteau au niveau de la structure existante du clocher est à changer très rapidement.

- Le remplacement d'un battant en acier doux et parfaitement ajusté à la ligne de frappe est à prévoir, pour protéger les 2 points de frappe d'une des cloches.
- Lorsque les 3 cloches sonnent, le clocher bouge.

PRINCIPE DE RESTAURATION POUR LE PIED DU POTEAU DE LA CHARPENTE DU CLOCHER



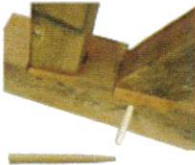
Une équipe spécialisée dans la restauration des charpentes sur sites. Cette mise en œuvre entièrement sur mesure est exécutée sur le site par nos compagnons charpentiers expérimentés.

Le remplacement des poutres altérées

Les poutres neuves utilisées sont en chêne de qualité QP1 selon la norme EN975.1. Les tenons et les mortaises sur les poutres neuves sont réalisés par appairage (groupement de pièces par paires) avec les assemblages existants à l'aide d'une scie circulaire et d'une mortaiseuse.

Les prestations réalisées sur sites selon chaque diagnostic

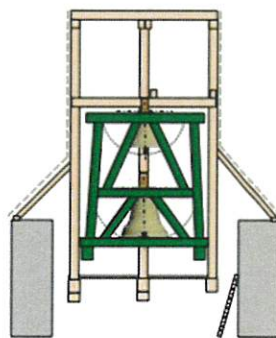
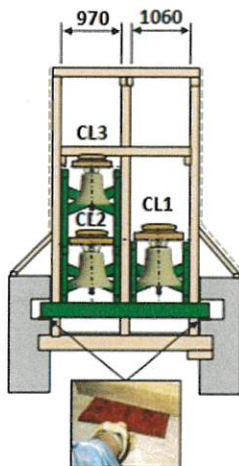
- Les assemblages à tenons et mortaises
- Les assemblages à mi-bois
- Les chevillages à neuf
- Les greffes de bois



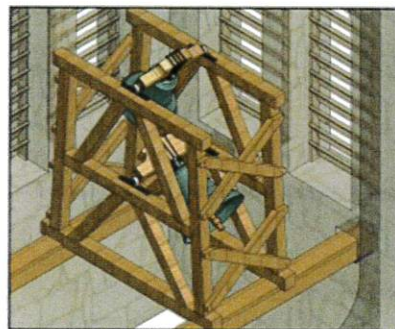
SOLUTION OPTIMALE PROPOSEE

- **Solution optimale pour pérenniser la toiture du clocher :** Installation de 2 poutres d'assise en chêne posées sur 4 patins antivibratoires et de 2 beffrois traditionnels en bois de chêne avec assemblages à tenons et mortaises, beffrois totalement désolidarisés de la charpente du clocher.

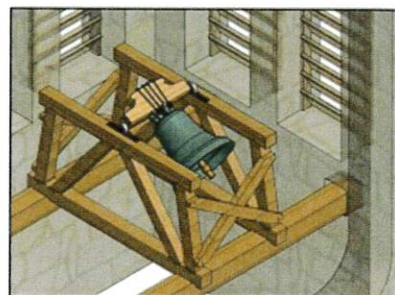
— Couleur verte : les 2 poutres d'assise et les 2 beffrois désolidarisés



BEFFROI DES 2 CLOCHES DE 232 KG ET 133 KG



BEFFROI DE LA GROSSE CLOCHE DE 277 KG



Des propositions sont relatées dans le document « Audit du clocher »

- A- Restauration du poteau 4 498 Euros HT
- B- Sonnerie balancement rétrograde 15 421 Euros HT
- C- 2 beffrois neuf sur mesures 38 188 Euros HT

	Région (25%)	Département	Fond de concours	Reste à charge Commune	Montant travaux HT
A+B	4 979 E	6 971 E	3 984 E	3 984 E	19 919 E
A+C	10 671 E	14 940 E	8 537 E	8 537 E	42 686 E

Vote A+B : 1 pour 14 contre 0 abstention
Vote A+C: 14 pour 1 contre 0 abstention

10- Choix procédure passerelle himalayenne

Suite la demande du conseil municipal concernant le référendum ou la consultation citoyenne, la préfecture nous informe que la mairie de Saint-Aignan ne peut pas l'organiser car c'est un projet Inter Communal.

Voir avec Mr Le Breton si la com com de Pontivy pourrait organiser ce référendum ou cette consultation citoyenne.

11- Questions diverses

➤ Lotissement communal « Le Clos du Verger »

Le conseil municipal après délibération, autorise le maire, Mr Le Denmat Eric ou/et son adjoint à signer les actes de ventes des terrains.

Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

➤ Demande de Mme Françoise Ramel Festival Paysages, rencontres poétiques

Mme Ramel demande si la commune de Saint-Aignan peut prendre en charge financièrement l'apéritif lors de l'événement « l'apéro-concert » qui inaugure le festival Paysages, rencontres poétique de Motten Morvan qui aura lieu dans le bourg du 1^{er} au 3 juillet.

La mairie ne finance pas les associations Saint-Aignanaise pour les inaugurations de leurs événements.

Vote : 0 pour 12 contre 3 abstentions

➤ Des études des budgets coin cuisine à la mairie

Des études budgétaires ont été effectuées pour mettre en place un coin cuisine à la mairie pour que les secrétaires de mairie puissent chauffer leur déjeuner ou se faire une pause.

Devis fait : frigidaire + Micro-onde + cafetière Senseo = 339 Euros

Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

Sachant que Mme Le Sourne Danielle offre une cafetière à filtre (pour les grandes réunions).

➤ Sécurité au Corboulo

2 bidons de 200 L au niveau du parking du Black Dog gênent le bus scolaire quand il dépose les enfants à l'arrêt.

➤ Cimetière

Beaucoup d'herbe indésirable

Les employés municipaux ont 2 à 3 jours de travail pour le nettoyer !

Doit-on organiser une intervention citoyenne ? Faire des cheminements enherbés ? Laisser des gravillons et planter des plantes grâces dans les inter-tombes ?

➤ Prochaines réunions Conseil Municipal :

- 1 septembre 2022 à 19h
- 27 octobre 2022 à 19h30
- 16 Décembre 2022 à 18h30